



Demande de permis

**INSTALLATION  
SEPTIQUE**

**À l'usage de la municipalité**

Demande no. :

Matricule :

Lot(s) :      Rang :      Zone :

**PROPRIÉTAIRE (S)**

Nom du (des) propriétaire (s) :

Adresse postale :

Téléphones :

**IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT**

Localisation des travaux (si autre que l'adresse postale) :

Le terrain fait-il face à : une rue municipale / privée / provincial

**Si l'installation septique est inexistante une demande de permis d'installation septique doit être faite.**

**EXÉCUTION DES TRAVAUX**

Nom de l'entrepreneur (si autre que le propriétaire) :

Date de début des travaux :

Date de la fin des travaux :

Coût probable des travaux :

### SECTION 3: IDENTIFICATION DU BÂTIMENT

Genre de construction:

Nombre de chambre à coucher : \_\_\_\_\_

Occupation : Annuelle / saisonnière

### SECTION 4: FOSSE SEPTIQUE ET ÉLÉMENT ÉPURATEUR

Nature du sol :

Profondeur de la nappe phréatique :

Profondeur du roc :

Fosse septique /

Type d'élément épurateur :

Étude de référence au dossier :

### ENGAGEMENT / \* LA SIGNATURE DE TOUS LES PROPRIÉTAIRES AU MATRICULE EST OBLIGATOIRE \*

Je \_\_\_\_\_ soussigné(e)s, déclare que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et que si le permis ou le certificat d'autorisation demandé m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements et des lois pouvant s'y rapporter.

Signé à Montcalm ce : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

### À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

Coût du permis ou du certificat : \_\_\_\_\_ Montant payé lors de la demande : \_\_\_\_\_

Date d'expiration du permis : \_\_\_\_\_

État d'achèvement des travaux : \_\_\_\_\_ Date effective : \_\_\_\_\_

Signature du fonctionnaire désigné: \_\_\_\_\_

Inspecteur en bâtiment et en environnement

### \*AVIS IMPORTANT \*

La demande doit également être accompagnée d'un engagement écrit, de la part du requérant, de fournir, au plus tard 30 jours après la fin des travaux, un document signé par un professionnel accrédité à cette fin et attestant de la conformité de l'installation septique à la loi sur la qualité de l'environnement et aux règlements édictés sous son empire. Des photographies de l'installation septique, prises avant son remblayage, doivent accompagner ledit document. (Q-2, r.22.).